

Prix National arturbain.fr 2010

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Raon l'Etape, 27 Rue Jules Ferry - 88110 Raon l'Etape - Tél. : 03 29 41 66 67 - fax : 03 29 41 94 63 - mairiederaonlétape@wanadoo.fr et Société d'Équipement Vosgienne, 9 Rue Maurice Jeandon 88103 Saint-Dié-des-Vosges.

Responsable : Michel Humbert, Maire de Raon l'Etape

Présentateurs : **Michel Humbert, Maire de Raon l'Etape, Bruno Tonfoni, Atelier Cité Architecture**

Organisme décisionnaire et financeurs : Ville de Raon l'Etape

Propriétaires du site : Ville de Raon l'Etape

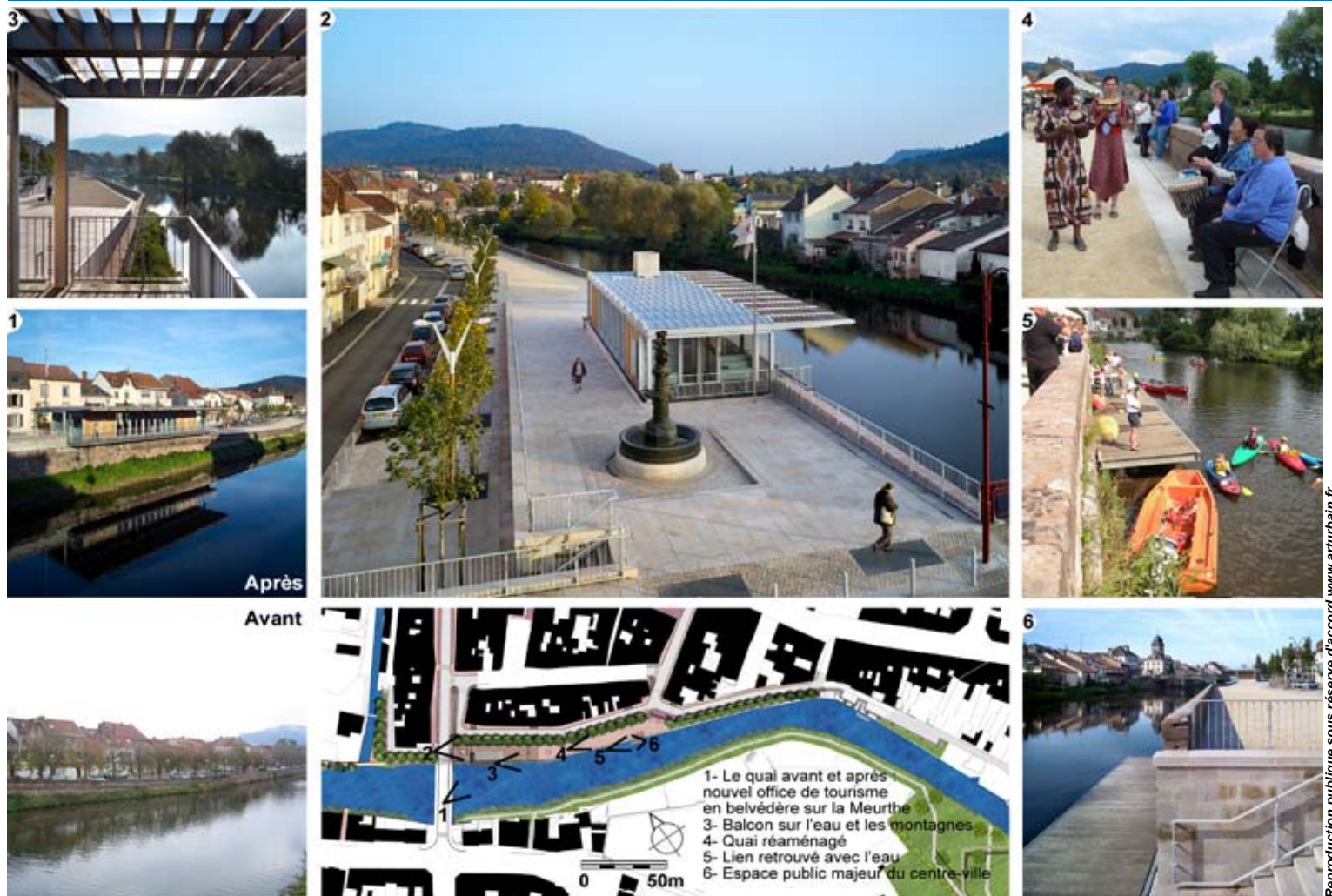
Description de l'opération : UN PAYSAGE DESSINE PAR LE COURS DES RIVIERES : Raon l'Étape, « Porte des Vosges » entourée de montagnes à la Confluence de la Plaine et de la Meurthe, a fondé son développement sur son environnement naturel (cours d'eau, massifs forestiers, carrières). Au fil des siècles l'eau, le bois, la pierre, le papier, le textile, ont façonné son histoire et son économie. La maîtrise des cours d'eau a été l'enjeu essentiel du développement du bourg, en témoignant les ouvrages qui ont été dressés pour les domestiquer et les exploiter.

PENSER UN NOUVEAU PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC : La confluence fonde la ville, pourtant le bourg l'ignore. Le quai de la victoire, seul espace public résolument sur un cours d'eau, doit permettre d'y accéder.

RECONCILIER RAON L'ETAPE AVEC SA GÉOGRAPHIE : Atelier cité architecture propose en 2004 de réconcilier la ville avec la géographie qui la fonde, par l'aménagement du cours urbain de la Meurthe et de la Plaine. Ce projet propose de reconquérir les berges des rivières en quatre étapes : les trois premières se consacrent à l'aménagement des berges de la Meurthe naturelle et urbanisée, articulant usages, déplacement, loisirs et espaces naturels.; la quatrième prolongeant l'aménagement des cours des rivières redécouverts vers le centre.

Equipe pluridisciplinaire : Architecte/urbaniste mandataire : Atelier Cité Architecture, Dominique Cico et Bruno Tonfoni. Paysagiste : Grandeur Nature, Philippe Marchand. Scénographe lumière : Agathe Argod. Bureau d'études structure : Groupe Alto, Marc Malinowsky et Christophe Cegiely. Bureau d'études hydraulique : Sinbio, Simon Jund et François Laffly. Bureau d'études vrd : Technicité, Olivier Strobel et Marion Catoire. Bureau d'études fluide : Hydréco, Henri Vergnieux

LE QUAI DE LA VICTOIRE, RÉCONCILIER LA VILLE AVEC SA GÉOGRAPHIE, Raon l'Etape (88)



Qualité architecturale :

- Affirmer le rôle d'espace public majeur (6) du Quai de la Victoire dans le centre ville de Raon l'Etape. Ses dimensions et sa configuration en font un lieu polyvalent ; cette promenade à la fois belvédère sur le paysage et lieu de rassemblement et de manifestation (4) est ponctuée de haltes intimistes (pontons, lavoirs, belvédères) (5 et 6), qui sont autant de point d'accès à la Meurthe.
- Mise en valeur du patrimoine architectural existant, redécouverte du lavoir et des fontaines (2).
- Permettre l'émergence d'une image nocturne cohérente du centre ville élargi avec la création d'un candélabre spécifique.
- Réalisation d'un nouvel office de tourisme en belvédère sur la Meurthe (1), repère et point de rencontre des visiteurs.

Qualité de vie sociale :

- Projet réalisé dans le cadre d'une concertation regroupant les élus de la ville, un comité d'experts (CAUE des Vosges, PNR du ballon des Vosges, Paysagiste conseil de l'état, ABF...) et associations des commerçants et habitants (à partir d'un marché de définition).
- Inscrire les rives de la Meurthe dans un partage de l'espace public pour de nouveaux usages (4) et la pratique des habitants (fêtes locales, création d'une plage favorisant les activités de loisir et de détente).
- Installation de cheminements doux pour conforter les liens et l'inscription des berges dans les pratiques des habitants.

Respect de l'environnement :

- Réconcilier Raon l'Etape avec sa géographie dans une grande économie en révélant la spécificité des lieux et des atmosphères.
- Conforter le paysage rivicole et naturel en créant des zones d'expansion de crues.
- Introduire d'une gestion préventive et sélective de la ripisylve permettra de favoriser la stabilité naturelle des berges afin d'en limiter l'érosion tout en diversifiant et enrichissant la flore spécifique des bords de rivière.
- Conjuguer continuité écologique et pratiques alternatives.
- Réduire le stationnement hégémonique et intégrer les collecteurs d'eaux usées au paysage des berges.